

Théorie des organisations

L'organisation Lean

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

1. Dans une organisation Lean :

- a. La production dépend des commandes des clients
- b. La production est prévue longtemps à l'avance
- c. Les conditions des salariés sont améliorées
- d. Il y a des stocks intermédiaires

2. L'organisation en ilots :

- a. Permet une spécialisation des opérateurs
- b. Permet une polyvalence des opérateurs
- c. Diminue l'autonomie des opérateurs
- d. Est la spécificité du fordisme

3. Les standards de production sont des éléments mis en place :

- a. Seulement dans le lean
- b. Seulement dans le taylorisme
- c. Dans les 2
- d. Dans aucun des 2

4. Une affirmation est fausse. Trouvez-là. Dans le cadre du lean, l'amélioration continue c'est :

- a. Limiter les gaspillages
- b. Réduire les couts des petites séries
- c. Avoir la qualité du premier coup
- d. Réduire les couts de la production de masse

5. La roue de Deming définit :

- a. Le principe d'amélioration continue
- b. Le principe de la qualité et des 5 zéros
- c. Le changement d'une organisation vers le lean
- d. Les différentes formes de gaspillage ou de possibilités de réduction des coûts.

Références

Comment citer ce cours ?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.